



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GENERALE

ICCD/CRIC(1)/6/Add.1
3 juin 2002

Original: FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
18 - 29 novembre 2002
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 a) ET b) DE L'ARTICLE 22 ET DE
L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION, DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES SUR LES MESURES PRISES POUR
AIDER LES PAYS PARTIES TOUCHÉS DE TOUTES LES RÉGIONS À L'ÉLABORATION ET
À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION, NOTAMMENT DES INFORMATIONS
SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES QU'ILS ONT FOURNIES, OU QU'ILS
FOURNISSENT, AU TITRE DE LA CONVENTION**

**SYNTHÈSE ET ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS
LES RAPPORTS SOUMIS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Introduction.....	1 - 6	4
I. RAPPORTS REÇUS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES.....	7 - 9	5
II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES.....	10 - 34	6
A. Afrique.....	10 - 18	6
1. Processus consultatifs et accords de partenariat.....	11 - 13	6
2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral.....	14 - 16	7
3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification.....	17 - 18	8

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Asie.....	19 - 25	9
1. Processus consultatifs et accords de partenariat.....	20 - 21	9
2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral.....	22 - 24	10
3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification.....	25	11
C. Amérique latine et Caraïbes.....	26 - 30	11
1. Processus consultatifs et accords de partenariat.....	27	11
2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral.....	28 - 29	12
3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification.....	30	12
D. Europe centrale et orientale.....	31 - 34	13
1. Processus consultatifs et accords de partenariat.....	32	13
2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral.....	33	13
3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification.....	34	13
III. TENDANCES GÉNÉRALES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.....	35 - 46	13
A. Tendances concernant les processus consultatifs et les accords de partenariat.....	35 - 36	13
B. Tendances relatives aux mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action et notamment les mesures financières.....	37 - 38	14
C. Tendances concernant toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification.....	39 - 41	15
D. Autres tendances.....	42 - 46	15

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	47 - 58	16
A. Conclusions sur l'organisation et l'approche des rapports.....	48 - 50	17
B. Conclusions sur l'analyse de la vision des processus consultatifs, des partenariats, des mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention et les autres mesures.....	51 - 54	17
C. Conclusions sur les synergies avec les autres conventions et les questions relatives au Comité de la science et de la technologie.....	55 - 56	18
D. Conclusions d'ensemble.....	57 - 58	19

Introduction

1. En application du paragraphe 5 de l'article 26 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des décisions de la Conférence des Parties en particulier la décision 11/COP.1, les pays développés Parties rendent compte, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention, «des mesures qu'ils ont prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, et donnent notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies ou qu'ils fournissent, au titre de la Convention».

2. Dans la décision 11/COP.1 relative aux procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en œuvre de la Convention, la Conférence des Parties :

a) A demandé aux pays développés Parties de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, et de communiquer notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, au titre de la Convention;

b) A demandé aux Parties d'adresser leur rapport au secrétariat au moins six mois avant la session à laquelle il est prévu de l'examiner;

c) A prié le secrétariat de rassembler les résumés des rapports présentés.

3. La présentation et le contenu de ces rapports tiennent compte des éléments indiqués au paragraphe 10 c) de la décision 11/COP.1.

4. Les pays développés Parties ont établi les rapports sur l'Afrique qu'ils ont présentés en 1999 à la troisième session de la Conférence des Parties, à Recife (Brésil). Compte tenu des recommandations d'une réunion informelle des pays développés Parties tenue à Recife concernant l'établissement de leurs rapports, le secrétariat a rédigé une note afin d'aider ces pays à formaliser leurs rapports suivants relatifs à l'Asie, à l'Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'aux pays de la Méditerranée septentrionale et aux autres pays touchés, rapports qui étaient destinés à la quatrième session de la Conférence des Parties tenue à Bonn (Allemagne) en 2000.

5. Dans sa décision 1/COP.5, la Conférence des Parties a créé un comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention qui, en vertu de la même décision, tiendra une session du 18 au 29 novembre 2002 pour examiner les rapports soumis portant sur l'ensemble des régions. De plus, dans cette décision, la Conférence des Parties a décidé que le Comité, à sa première session, examinerait les mises à jour apportées aux rapports déjà disponibles et/ou aux nouveaux rapports émanant de toutes les Parties, à soumettre au secrétariat au plus tard le 30 avril 2002.

6. Aux termes de la décision 10/COP.4, les Parties sont invitées à incorporer dans leur rapport des renseignements sur les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie.

I. RAPPORTS REÇUS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES

7. Le 6 décembre 2001, le secrétariat a envoyé une première lettre aux pays développés Parties les priant de soumettre leurs rapports pour le 30 avril 2002; une deuxième lettre a été envoyée le 4 mars 2002. A la date du 22 mai 2002, le secrétariat a reçu des pays suivants 15 rapports finaux et deux versions préliminaires qui font l'objet de la présente synthèse: Allemagne, Australie, Canada, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède et Suisse. La majorité de ces rapports sont des mises à jour des rapports précédents concernant l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et les autres pays Parties touchés. Trois pays ont communiqué des rapports pour la première fois : l'Irlande, Monaco et la République tchèque. Les autres rapports, arrivés après le 22 mai 2002, ne sont pas intégrés dans la présente synthèse, mais ils sont disponibles sur le site web du secrétariat (<http://www.unccd.int>). La compilation des résumés des rapports fait l'objet du document ICCD/CRIC(1)/6/Add.2.

8. Une note du secrétariat a été envoyée aux pays développés Parties en même temps que la première lettre, recommandant la structure suivante pour les rapports : ils comprendront quatre sections consacrées à l'Afrique, à l'Asie, à l'Amérique latine et les Caraïbes et à l'Europe centrale et orientale, chaque section étant composée (en référence à la décision 11/COP.1) d'un résumé, d'une sous-section consacrée aux processus consultatifs et aux accords de partenariat et d'une sous-section traitant des mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies ou qu'ils fournissent, sur les plans bilatéral et multilatéral. Le secrétariat préconise une dernière sous-section consacrée à toutes les autres activités relatives à la lutte contre la désertification.

9. L'économie générale du présent document est la suivante : le chapitre II, la synthèse des 17 rapports reçus, suit un plan qui est conforme aux recommandations du secrétariat pour la rédaction des rapports; le chapitre III traite des tendances générales concernant la mise en œuvre de la Convention en dégagant les orientations principales des rapports. Le quatrième et dernier chapitre, «Conclusions et recommandations», traite des grandes lignes de force ainsi que des sujets relatifs au Comité de la science et de la technologie mentionnés dans les rapports reçus. Dans la section C de ce chapitre, on s'est efforcé de distinguer les liens et les synergies avec les autres conventions et avec des stratégies nationales de développement, les mesures prises pour la

remise en état des terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses, la surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification et l'accès des pays touchés parties aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés.

II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES

A. Afrique

10. On notera au préalable que sur les dix-sept rapports reçus, seize traitent de la mise en œuvre de la Convention en Afrique.

1. Processus consultatifs et accords de partenariat

11. La plupart des rapports expriment leur appui aux actions qui renforcent les processus consultatifs, et notamment la participation des populations et de leurs organisations à toutes les étapes des processus de décision. Tous les rapports soutiennent l'organisation de la société civile et de ses diverses composantes. Cela passe en général par la tenue de sessions de formation, de transfert de connaissances ou de savoir-faire. Cela comprend également le soutien à la création d'associations de femmes, d'agriculteurs et d'éleveurs. L'organisation de la lutte contre la désertification doit s'insérer dans des programmes plus vastes de développement et de lutte contre la pauvreté. Un des thèmes récurrents est la décentralisation, c'est-à-dire un allègement du rôle de l'Etat au profit des organisations locales et du secteur privé ; nombre de rapports insistent sur les projets qui permettent une meilleure organisation au niveau local. Un autre aspect couramment cité est l'information des populations sur la désertification et la Convention par l'intermédiaire des actions locales de développement.

12. Au delà de ces affirmations de principe, peu de détails sont fournis sur les mesures qui relèvent directement de l'appui aux processus consultatifs et aux accords de partenariat directement liés à la mise en œuvre de la Convention. Ceux-ci passent presque toujours par des appuis à des opérations de développement local incluant le développement rural, les aménagements forestiers et hydrauliques, la lutte contre l'érosion, l'amélioration des terres de parcours. Trois rapports insistent sur la nécessité d'une coopération sous-régionale compte tenu du caractère transfrontalier de la désertification et de certaines ressources comme l'eau. Tous les rapports indiquent qu'une bonne partie des actions d'appui aux processus consultatifs est menée par les organisations non-gouvernementales (ONG); ces actions, ainsi que les accords de partenariat, sont généralement suivies par les ambassades. Les appuis aux accords de partenariat strictement liés à la Convention sont faibles.

13. Par ailleurs, il convient de noter que presque tous les rapports font état, dans leur appui aux processus participatifs et aux accords de partenariat, de leur participation aux différentes organisations multilatérales, notamment

celles des Nations Unies. La Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fond pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent cités. Certains rapports vont même jusqu'à mentionner le montant de la contribution obligatoire de l'Etat à ces organismes ainsi que celui de la contribution volontaire, mais sans mentionner la part réservée à la désertification. Les accords de partenariat avec les centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) sont également mentionnés, particulièrement avec ceux qui sont spécialisés sur les zones arides et tropicales comme l'ICARDA (International Center for Agricultural Research in the Dry Areas) et l'ICRISAT (International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics). Un pays développé signale qu'il soutient le Forum Asie-Afrique 2001 sur les processus participatifs. De nombreux rapports signalent leur appui à des organisations sous-régionales et régionales africaine comme le CILSS (Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), l'IGAD (Intergovernmental Authority on Development), la SADC (Southern African Development Community), ainsi que l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel).

2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral

14. Les rapports indiquent peu de mesures prises pour aider à l'élaboration des programmes d'action nationaux (PAN), sous-régionaux (PASR) et régionaux (PAR); ils signalent que ces actions ont déjà été mentionnées dans les rapports des années précédentes. Dans l'ensemble, les rapports évoquent peu la notion de PAN : ils rappellent presque tous que les actions d'appui sur ce sujet doivent faire l'objet de requêtes et que celles-ci n'ont pas été nombreuses par le passé. La plupart des rapports indiquent que les PAN sont une priorité mais que peu d'appuis sont ciblées sur ceux-ci. Signalons toutefois que trois pays indiquent qu'ils sont «chef de file» pour quatre pays d'Afrique; la situation locale ne permet pas de mettre au point un PAN dans l'un d'entre-eux. Deux pays mentionnent leur soutien indirect à cinq pays d'Afrique, et deux autres rappellent leur appui aux PAN et PASR par l'intermédiaire de l'OSS. Un pays indique qu'il soutient un PASR en Afrique australe par l'intermédiaire du Mécanisme mondial. Les pays développés précisent que les PAN doivent se situer dans des stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. Trois rapports soulignent en outre que la stratégie de lutte contre la désertification doit être en coordination avec les stratégies de protection de la biodiversité; ils font expressément référence à des actions liées à la Convention sur la diversité biologique. Il convient de noter également que les rapports font état de leur participation aux différentes organisations multilatérales, notamment celles des Nations Unies, dans la mesure où certaines d'entre-elles ont un lien avec l'élaboration des PAN, comme le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne du PNUD. En ce qui concerne

l'appui à la mise en œuvre des PAN, il apparaît difficile de distinguer, dans l'ensemble des appuis aux opérations de développement, celles qui relèvent directement des PAN de celles qui relèvent d'autres programmes ou plans.

15. Presque tous les rapports donnent des informations sur les ressources financières mises à disposition en 2001. On doit cependant noter qu'il est extrêmement difficile de séparer, dans ces différentes données, la part relative à chacune des diverses actions, parfois du fait de l'utilisation de montants globaux annuels. Le plus souvent, il s'agit aussi d'informations concernant des opérations ponctuelles et spécifiques ne relevant pas spécifiquement de la mise en œuvre de la Convention, mais ayant trait à d'autres activités de lutte contre la désertification. Par ailleurs, quelques rapports indiquent le montant qu'ils consacrent au secrétariat de la Convention, à la participation des représentants des pays en développement aux réunions régionales organisées par la Convention, aux Conférences des Parties et au Mécanisme mondial. Les montants financiers venant en appui à l'Afrique peuvent être schématiquement regroupés en plusieurs types : a) appuis de type institutionnels, venant en renforcement de structures nationales et régionales existantes; b) appuis aux ONG; c) appui à des activités scientifiques et d) appui à d'autres activités générales. Certains rapports ne donnent presque pas d'indications financières. Un rapport reprend l'ensemble des appuis fournis depuis l'adhésion du pays concerné à la Convention. Enfin, certains pays détaillent aussi leur contribution aux organisations multilatérales, comme nous l'avons mentionné à la sous-section 1. ci-dessus.

16. La plupart des rapports mentionnent enfin les efforts internes faits par les pays développés Parties en faveur de leurs propres organisations nationales, publiques et privées, qui agissent en coopération avec les pays Parties touchés. Ces efforts concernent des actions scientifiques et techniques notamment dans des domaines comme la lutte contre l'érosion, la réhabilitation des terres, l'irrigation, l'amélioration des pratiques d'élevage et de culture, les systèmes d'information géographique, la télédétection, la mise au point d'indicateurs et de méthodes de suivi/évaluation de la désertification. Ils ciblent également le soutien à des organismes de formation comme des universités ou des centres spécialisés. Finalement, ces efforts appuient aussi des ONG nationales travaillant en partenariat avec des ONG des pays touchés Parties, mais les informations fournies sont très hétérogènes (montant financier global, listes très détaillées, etc.).

3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification

17. Tous les rapports détaillent leurs actions bilatérales de soutien à des opérations de lutte contre la sécheresse et la désertification. Cela comprend des mesures pour la remise en état de terres dégradées, et plus particulièrement la conservation des eaux et des sols, la gestion durable des ressources, l'amélioration des cultures et de l'élevage, la foresterie, les systèmes de production ainsi que toutes actions d'appui à la recherche scientifique dans ces domaines. Cela concerne également toutes les mesures en faveur des approches participatives et de renforcement de la société civile, évoquées dans la sous-

section «Processus participatifs», les mesures venant en appui à la décentralisation, aux réformes institutionnelles, y compris la privatisation de certains secteurs. Cela comprend enfin les mesures de renforcement des capacités nationales et locales, l'éducation et la formation. Tous les rapports insistent sur le caractère intégré de ces actions et sur leurs liens avec la lutte contre la pauvreté. La plupart des rapports expliquent les mécanismes de leur coopération bilatérale et leurs objectifs : certains dressent des tableaux précis, opération par opération et pays par pays, de leur action en Afrique, tandis que d'autres donnent plutôt des indications d'ordre philosophique et stratégique sur la méthodologie de leur coopération. Les autres rapports ont un contenu informationnel faible en ce qui concerne le détail de leurs actions. Enfin, il y a lieu de signaler que certains rapports indiquent leur appui à des organisations régionales africaines spécialisées comme AGRHYMET (Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle), ACMAD (Centre africain des applications de la météorologie pour le développement) et à des programmes transfrontaliers de l'OSS qui travaille notamment sur les méthodes de suivi de la sécheresse et les ressources en eau souterraines.

18. A titre indicatif, on mentionnera quelques directions d'action communes à tous les rapports. L'amélioration de la gestion des ressources en eau apparaît presque partout comme une véritable priorité : la connaissance des ressources, y compris en eaux souterraines, les techniques d'irrigation, ainsi que des actions en faveur de la gestion couplée des eaux et des sols au niveau des bassins versants. Une autre direction largement citée est celle de l'amélioration des pratiques forestières et d'élevage. Le développement rural local et intégré apparaît dans les rapports comme celui qui bénéficie du plus grand nombre d'opérations et de financement. Une autre priorité manifestée est la formation, soit de type universitaire, dispensée lors de courts ou moyens séjours dans des universités des pays développés Parties, soit de type session courte de formation sur place. Quatre rapports font état de recherche de synergies entre les trois conventions et de quelques projets liant ces trois conventions, notamment en agroécologie et pour la séquestration du carbone.

B. Asie

19. On notera que treize rapports sur dix-sept mentionnent la mise en œuvre de la Convention en Asie.

1. Processus consultatifs et accords de partenariat

20. La plupart des rapports expriment leur appui aux processus consultatifs et aux accords de partenariat. Il n'y a pas de différence de conception entre les politiques décrites dans les rapports entre les appuis à l'Afrique et les appuis à l'Asie. Le but de celles-ci consiste à appuyer la participation des acteurs à la définition des politiques, projets et programmes de lutte contre la désertification, à soutenir l'organisation de séminaires, de groupes de travail et de réseaux d'échanges et d'informations sur la Convention et la lutte contre

la désertification. Il consiste aussi à soutenir l'action de groupes locaux d'agriculteurs et d'éleveurs, de femmes et d'autres groupes en faveur du développement local et intégré. L'objectif final est la décentralisation par le renforcement de la société civile, d'une part, le recueil de connaissances traditionnelles, l'accès au savoir-faire, la sensibilisation et la formation, et d'autre part.

21. Ainsi qu'il a été mentionné dans la section «Afrique», les pays développés Parties interviennent également par le biais des organisations multilatérales, notamment celles du système des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement, les commissions économiques et sociales des Nations Unies pour l'Asie occidentale et l'Asie et le Pacifique (CESAO et CESAP), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Ils interviennent aussi avec le concours des instituts internationaux de recherche agronomique du GCRAI comme l'ICARDA et l'ICRISAT. Certains pays signalent leur attachement à des accords de partenariat sous-régionaux comme dans les îles du Pacifique, en Asie centrale et en Asie occidentale. Il convient de noter enfin que de nombreuses actions en matière de processus consultatifs sont exécutées par des ONG. Certains rapports citent nommément la liste des ONG qu'ils appuient, les autres ne font que mentionner leurs appuis indifférenciés à des ONG de pays développés comme à celles de pays touchés.

2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral

22. Les rapports ne mentionnent que très peu d'appui spécifique à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN et PASR. Un pays souligne son appui à la coordination des points focaux nationaux par l'organisation d'une Conférence ministérielle asiatique et par l'organisation du Forum Asie-Afrique mentionné dans la section «Afrique». Un autre pays a soutenu un pays touché dans ses efforts d'intégrer la lutte contre la désertification dans une stratégie nationale de développement, par l'intermédiaire du Mécanisme mondial. Certains rapports mentionnent aussi l'appui aux efforts des pays touchés pour mettre à jour leur PAN. Deux pays soutiennent les efforts sous-régionaux de l'Asie centrale pour l'établissement d'un PASR et de l'Asie occidentale pour leurs PAN nationaux et un PASR.

23. Les rapports contiennent des informations très diverses sur les ressources financières que les pays développés fournissent. Ces ressources sont allouées à plusieurs usages. D'une part, on note des soutiens à la rédaction des rapports nationaux statutaires, à la participation à des réunions sous-régionales de la Convention et à la participation aux instances de la Convention. D'autre part, ces ressources sont allouées à de nombreux projets de développement, de formation, de recherche scientifique et technique, et d'information.

24. La plupart des pays mentionnent leurs efforts internes en matière d'organisation et de coordination de la lutte contre la désertification et les priorités de leur action. Ils signalent les principaux acteurs concernés, publics et privés. Il s'agit généralement d'institutions scientifiques et universitaires qui travaillent sur les questions comme le suivi de la désertification, l'amélioration des méthodes de lutte contre l'érosion, la gestion de l'eau, les systèmes d'information géographique et la télédétection.

3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification

25. De nombreux projets de développement rural concernant également l'environnement et la lutte contre la désertification en général sont mentionnés dans les rapports des pays développés : dans les pays touchés de l'Asie occidentale; dans les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est; viennent ensuite les Etats d'Asie continentale et de l'Asie centrale. Les projets sont groupés en deux catégories. La première catégorie comprend des projets très techniques qui ont pour vocation des objectifs précis comme l'amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources en eau, notamment dans les pays arides de la région Asie; le suivi de la désertification; la lutte contre l'érosion par des dispositifs spécifiques et des bonnes pratiques culturelles, comme en Chine sur le «plateau du loess»; la protection du couvert végétal, la foresterie et l'agroforesterie. La deuxième catégorie est consacrée à l'organisation de la société civile et à la participation des populations aux prises de décision en ce qui concerne la lutte contre la désertification et le développement. Des projets ont une dimension sous-régionale, par exemple des projets d'aménagement dans les pays du bassin du Mékong ou d'amélioration de l'usage de l'eau dans les pays d'Asie centrale et dans ceux d'Asie occidentale.

C. Amérique latine et Caraïbes

26. Huit pays sur dix-sept traitent de la mise en œuvre de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes dans leur rapport.

1. Processus consultatifs et accords de partenariat

27. On retrouve dans la partie «Amérique Latine et Caraïbes» des rapports les mêmes déclarations de principe en matière de soutien aux processus participatifs et aux accords de partenariat que dans les parties consacrées à l'Afrique et à l'Asie. Cela dit, très peu de pays indiquent des appuis aux processus consultatifs et aux accords de partenariat. Les informations contenues dans les rapports qui en traitent indiquent des efforts réalisés pour renforcer la coopération dans la sous-région des Caraïbes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention avec l'appui de trois pays. De nombreuses actions de sensibilisation à la désertification et à la Convention sont signalées dans trois pays; ces efforts sont réalisés par des ONG avec le soutien des ambassades des pays développés. Un pays conduit des actions de rapprochement entre les pays andins.

2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral

28. Les rapports ne font pas état d'action d'appui direct à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN et des PASR, à l'exception d'un nouveau PAN dans la zone des Caraïbes. Un pays développé signale qu'il soutient indirectement cette procédure dans deux pays touchés en recommandant leur intégration dans les politiques environnementales de ces pays et leur coordination avec les plans liés aux deux autres conventions sur l'environnement.

29. Les renseignements sur les ressources financières allouées à l'Amérique latine et aux Caraïbes sont peu nombreux. Comme pour les autres régions de la Convention, ces efforts se répartissent entre des soutiens institutionnels à la Convention (rédaction de rapports, participation aux réunions statutaires), des soutiens à de nombreux projets de lutte contre la désertification et de développement, des soutiens à des actions de formation et à des actions de renforcement de la société civile; enfin viennent les soutiens à la recherche scientifique, aussi bien dans les pays développés que dans les pays touchés.

3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification

30. Les rapports reçus citent de nombreux appuis à des opérations de développement et de lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans pratiquement tous les pays de la région. Par ailleurs, de nombreuses coordinations régionales sont mises en avant : celle mise en place pour le développement des régions montagneuses des pays andins, les coordinations soutenues par le GRULAC (Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes) et le CARICOM (Communauté des Caraïbes), notamment en Amérique centrale sur des aspects méthodologiques et pour les systèmes météorologiques. Les projets peuvent être classés en deux catégories. D'une part, des projets très techniques centrés sur le développement rural, l'aménagement des bassins versants et la lutte contre l'érosion, la gestion des ressources en eaux, la protection des forêts et la gestion forestière, l'agroforesterie; un projet plus technique lie les aspects de lutte contre la désertification et avec ceux des changements climatiques (séquestration du carbone). D'autre part, des projets de décentralisation et de renforcement de la société civile et d'appropriation des technologies par les populations. Des efforts en matière de recherche scientifique sont également mentionnés, en particulier auprès des institutions internationales de recherche agronomique du GCRAI comme le CIAT (Centre international d'agriculture tropicale) et le CIP (Centre international de la pomme de terre).

D. Europe centrale et orientale

31. On notera qu'un seul rapport traite de la mise en œuvre de la Convention en Europe centrale et orientale.

1. Processus consultatifs et accords de partenariat

32. Ce rapport mentionne une activité dans le domaine des accords de partenariat : les efforts sous-régionaux effectués dans le cadre du «Groupe de Visegrad».

2. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, et notamment informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, aux plans bilatéral et multilatéral

33. Le rapport ne mentionne pas d'activité dans ce domaine. Il n'y a pas d'information sur les montants financiers.

3. Toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification

34. Aucune information n'est donnée.

III. TENDANCES GÉNÉRALES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

A. Tendances concernant les processus consultatifs et les accords de partenariat

35. Les pays développés Parties confirment tous dans leur rapports, et pour toutes les régions, leur soutien de principe aux processus consultatifs et aux accords de partenariat. Ils appuient tous les efforts tendant à la décentralisation et au renforcement de la société civile, soit directement par des actions spécialement orientées vers cet objectif, soit indirectement en appuyant des opérations de développement qui ont un volet consacré à la participation des populations. Il faut cependant noter que les actions directes sont moins nombreuses que les actions indirectes. Une tendance s'observe dans toutes les régions : les activités des ONG de développement s'accroissent, par rapport à ce qui était dit dans les rapports présentés aux troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties. Cela concerne autant les ONG des pays développés que celles des pays touchés; on mesure ainsi la priorité donnée au renforcement de la société civile. Ces activités sont coordonnées par les ambassades des pays développés. Les appuis aux accords de partenariat strictement liés à la Convention sont faibles.

36. Quelques rapports insistent sur le caractère à la fois global et local de la désertification qui justifie, selon eux, à la fois des actions très localisées et des actions de plus grande envergure, à caractère sous-régional, voir régional. Pour être exécutées dans les meilleures conditions, ces actions

nécessitent des accords de partenariat. Ceux-ci sont réalisés à travers les organisations sous-régionales et régionales qui existent en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui voient ainsi leur rôle confirmé. On distingue donc, dans toutes les régions qui sont du ressort de la Convention, une tendance au renforcement des solidarités et des coopérations régionales. Ce renforcement est soutenu par les ambassades des pays développés dans les pays touchés et par des financements à des centres techniques et scientifiques à vocation régionale. En plus de ces activités régionales, deux activités inter-régionales sont mentionnées dans quelques rapports : le Forum Asie-Afrique et le projet de développement d'indicateurs en coopération entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'OSS, la Chine et le GRULAC.

**B. Tendances relatives aux mesures prises pour aider à l'élaboration et
à la mise en œuvre des programmes d'action et notamment
les mesures financières**

37. Les pays développés Parties confirment leur intérêt de principe pour les PAN, les PASR et les PAR, tant sur le plan de leur élaboration que sur celui de leur mise en œuvre. Cependant, dans les rapports reçus, on ne voit que très peu d'actions de soutien direct à ces programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, et cela dans toutes les régions (sauf Europe centrale et orientale). La tendance au renforcement des activités et des solidarités régionales mentionnée dans le paragraphe précédant n'implique pas nécessairement que des PASR et des PAR existent.

38. Certains pays rappellent qu'ils sont «chef de file» comme cela était mentionné dans les rapports présentés aux troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties. Les pays développés renouvellent leurs informations sur les procédures de la coopération bilatérale : toute coopération, dans quelque domaine que ce soit, passe par une requête émanant d'une autorité compétente du pays demandeur. Certains rapports signalent qu'ils n'ont pas reçu de requête concernant l'élaboration des PAN. En revanche, on note dans toutes les régions (sauf Europe centrale et orientale) et principalement en Afrique, que les PAN sont soutenus indirectement par la participation des pays développés à des projets de lutte contre la désertification ou des projets de développement rural : en effet, les résultats de ces projets contribuent aussi à l'élaboration des PAN. Aucun rapport ne cite des projets de terrain qui soient directement issus de la mise en œuvre des PAN. Les pays développés insistent sur la nécessité de lier fortement les PAN et la lutte contre la désertification aux stratégies nationales de développement et les plans et programmes qui en découlent; cette tendance déjà exprimée dans les rapports précédents est confirmé pour toutes les régions de la Convention dans les mises à jour reçues.

C. Tendances concernant toutes autres activités relatives à la lutte contre la désertification

39. Ainsi qu'on l'a déjà observé dans les sections «Afrique», «Asie» et «Amérique latine et Caraïbes» du chapitre II ci-dessus et dans les rapports présentés aux troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties, les autres activités relatives à la lutte contre la désertification se subdivisent en deux grands groupes. Le premier concerne les activités que l'on pourrait qualifier de «thématiques» et qui se rapportent au suivi de la désertification, aux ressources naturelles et à leur gestion durable. Le second groupe concernant les activités relatives à la participation des populations aux décisions les concernant, à la décentralisation et à l'organisation de la société civile, ainsi qu'au renforcement de certains groupes comme les femmes, les agriculteurs et les éleveurs.

40. On a pu remarquer une légère différence entre la région Afrique et les autres régions : en Afrique, les projets soutenus par les pays développés sont souvent des projets intégrés qui incluent des objectifs «thématiques» et des objectifs de participation de la population. Dans les autres régions, les projets sont ciblés plus directement sur des objectifs «thématiques». Il existe en outre quelques grands thèmes prioritaires communs à toutes les régions: l'eau, la lutte contre l'érosion et la dégradation des terres, l'amélioration des systèmes de culture et d'élevage, la végétation et les forêts, l'agroforesterie (surtout en Asie), le suivi de la désertification. Les rapports font très peu état d'objectifs macro-économiques comme la stabilité des cours des produits agricoles ou la mise en place d'activités économiques autres que l'agriculture et l'élevage.

41. Il convient d'ajouter deux autres tendances qui sont plus marquées dans les rapports reçus que dans les rapports précédents. La première concerne les activités de formation, de renforcement des capacités locales et nationales et de mise à disposition de savoir-faire et de technologies. La deuxième concerne les appuis à la recherche scientifique, tant dans les pays développés que dans les pays touchés; cette recherche concerne notamment les aspects de suivi de la sécheresse et de la désertification et les aspects de gestion durable des ressources naturelles, eaux, sols, végétation. Certains pays mentionnent des secteurs d'activités peu ciblés sur la lutte contre la désertification (infrastructures, santé).

D. Autres tendances

42. En ce qui concerne le soutien des pays développés à la mise en œuvre de la Convention, des mentions détaillées sur l'appui fourni à la rédaction des rapports, à la tenue de réunions sous-régionales et à la participation des pays touchés aux réunions statutaires de la Convention (COP, AHWG, CRIC) montrent que cet appui se maintient.

43. Dans l'ensemble, les pays décrivent bien leur organisation interne et exposent comment leur coopération se déroule, qui en est chargé et comment elle est coordonnée entre les ministères et les ambassades. En outre, ils détaillent qui sont les organismes nationaux compétents en matière de désertification, et font état particulièrement des organismes scientifiques et des institutions de formation. Le souci d'appuyer les coopérations réalisées par des ONG paraît se renforcer. Un pays signale que la coordination de ses actions d'appui à la mise en œuvre de la Convention est réalisée par une ONG nationale. Tous les pays indiquent aussi quelles sont les priorités en matière de coopération et certains rappellent également leur souci de voir progresser les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes.

44. Comme dans leurs rapports précédents, mais de façon plus marquée, tous les pays confirment que si la lutte contre la désertification est bien une priorité, c'est à la condition que celle-ci soit intégrée dans des stratégies nationales qui lient ensemble le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la désertification.

45. De nombreuses actions de lutte contre la désertification sont réalisées dans le cadre de la coopération multilatérale, notamment par les organisations et les programmes des Nations Unies, par les centres du GCRAI, ainsi que par des centres scientifiques et techniques régionaux, notamment africains. Les actions soutenues par l'intermédiaire du Mécanisme mondial sont mentionnées pour la première fois.

46. Les montants financiers consentis pour la mise en œuvre de la Convention et la lutte contre la désertification figurent de façon très hétérogène et dans des monnaies diverses. Dans certains rapports, les montants totaux annuels, et notamment ceux des années 2000 et 2001, sont cités expressément; dans d'autres rapports, on ne dispose que de montants globaux répartis sur plusieurs années; enfin certains rapports n'indiquent pas de montants. En dépit de cette diversité, on peut estimer que les efforts de lutte contre la désertification se maintiennent, augmentant même pour certains pays développés. Le continent africain bénéficie de la plus grande priorité, suivi de l'Asie, puis de l'Amérique latine et des Caraïbes. Enfin, certains pays concentrent leur coopération sur un nombre limité de pays touchés tandis que d'autres interviennent dans nombre de pays touchés des trois régions à la fois. Enfin, les données relatives à l'appui apporté à l'Europe centrale et orientale sont très faibles.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

47. On trouvera ci-dessous quatre sections relatives aux conclusions et recommandations que l'on peut dégager des rapports reçus, et notamment une section portant sur les sujets relatifs au Comité de la science et de la technologie.

A. Conclusions sur l'organisation et l'approche des rapports

48. La plupart des rapports des pays développés sont arrivés après la date limite de remise des rapports fixée par cinquième session de la Conférence des Parties. Certains pays qui avaient soumis un rapport précédemment pour les troisième et quatrième sessions n'ont pas fourni de rapports avant la mise au point de la présente synthèse. Certains pays ont soumis un rapport pour la troisième session, d'autres pour la quatrième session, certains pour les deux. En outre, les pays ayant soumis des rapports pour le CRIC ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui ont soumis antérieurement des rapports. De ce fait, la comparaison dans le temps de l'évolution de l'aide apportée aux pays touchés s'avère très difficile. Les rapports ont une certaine hétérogénéité au niveau de la structure, du contenu et des indications financières. Sur le plan de la structure proprement dite, peu de rapports suivent la structure recommandée, un seul la suit complètement; les autres rapports présentent en général un résumé qui suit la structure recommandée, mais le texte lui-même s'en écarte. Les rapports sont de taille variable, allant de une page à plus de quarante. Tous ces éléments ont rendu difficile la réalisation de la synthèse.

49. Les pays développés exposent tous les modalités et les objectifs de leur coopération. Certains pays insistent beaucoup sur leur philosophie, leur stratégie et leur politique de coopération, alors que d'autres donnent des renseignements assez détaillés sur leurs actions concrètes, soit dans le corps du texte, soit dans des annexes. De ce fait, l'hétérogénéité d'ensemble rend la synthèse difficile. En outre, il semble exister un souci prioritaire des pays développés d'expliquer pourquoi ils coopèrent, pourquoi ils s'intéressent à la désertification et avec qui ils coopèrent. On note également la difficulté de séparer les activités qui relève directement de la mise en œuvre de la Convention des autres activités relatives à la lutte contre la désertification.

50. Dans l'ensemble, les rapports sont bien des mises à jour des rapports antérieurs qui sont ainsi enrichis, en plus des trois nouveaux rapports. Dans un cas, la mise à jour a été faite à l'aide d'un questionnaire envoyé aux ambassades du pays concerné. En ce qui concerne les priorités régionales, on constate que seize rapports sur dix-sept traitent de l'Afrique, que treize rapports traitent de l'Asie, que huit rapports traitent de l'Amérique latine et des Caraïbes, et qu'un seul traite de l'Europe centrale et orientale.

B. Conclusions sur l'analyse de la vision des processus consultatifs, des partenariats, des mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention et les autres mesures

51. La philosophie de base de la coopération des pays développés avec les pays touchés ne change pas d'une région à l'autre. Les actions qu'ils appuient relèvent à peu près des mêmes thèmes et on ne constate que des différences liées à la variété des situations biophysiques. La région Afrique semble bénéficier d'un plus grand nombre d'appuis. Les questions liées à l'eau prennent plus d'ampleur.

52. Les rapports confirment la priorité marquée pour l'appui aux processus consultatifs bien qu'assez peu de projets soient exclusivement consacrés à cet objectif. Beaucoup de projets thématiques ont un volet «Participation des populations». Le rôle croissant des ONG est confirmé, surtout pour le renforcement de la société civile et la participation des populations aux prises de décisions les concernant dans les projets de lutte contre la désertification. Tous les rapports insistent sur la nécessité des partenariats en sens général, et on constate un accroissement des solidarités sous-régionales alors même que toutes les sous-régions mentionnées n'ont pas encore adopté leur PASR.

53. Un accroissement des efforts en matière de recherche scientifique est constaté dans un certain nombre de pays développés; il s'accompagne d'une coordination interne. Il semble qu'il y ait un besoin sérieux de mieux comprendre et de mieux expliquer ce qu'est la désertification dans un contexte de plus grande vulnérabilité climatique et en quoi ce processus a un caractère global et concerne finalement tous les pays, qu'ils soient affectés ou non.

54. Certains pays soulignent des difficultés de mise en œuvre de la Convention et des actions qui en découlent. La première difficulté est le manque, ou la faiblesse, de la coordination interne dans certains pays touchés. Une autre difficulté est la trop grande variété des ministères responsables (agriculture, développement rural, élevage, hydraulique, forêts, environnement, plan, finances, affaires étrangères, etc.). D'autres difficultés sont rencontrées dans les activités de formation des cadres et des villageois, les questions foncières et dans l'existence parfois fragile d'un secteur privé dynamique.

C. Conclusions sur les synergies avec les autres conventions et les questions relatives au Comité de la science et de la technologie

55. Les autres conventions relatives à l'environnement et les préparatifs au Sommet pour le développement durable de Johannesburg sont mentionnées dans trois rapports. Deux pistes très intéressantes y sont suggérées pour développer des projets de terrain qui prennent en compte les objectifs des trois conventions. La première est celle de l'agro-écologie, qui permet une adaptation des plantes cultivées locales aux conditions d'aridité, et un arrêt de la dégradation des terres et de la perte de la biodiversité, grâce à des systèmes de culture simples. La seconde est celle de la foresterie en tant que piège à carbone, mais aussi protectrice de la biodiversité et de la stabilité des sols. Ces trois rapports mentionnent que des projets de terrain regroupant les objectifs des trois conventions sont d'ores et déjà en place. Nombre de rapports font mention du Fonds pour l'environnement mondial tout en signalant que ce dernier ne soutient pas beaucoup de projets liés à la désertification.

56. Il n'est fait mention du Comité de la science et de la technologie que dans deux rapports à travers un travail sur les indicateurs de mise en place de la Convention et sur les indicateurs de suivi/évaluation de la désertification. Les indicateurs proposés pourraient être utilisés pour aider les pays touchés

comme les pays développés à préparer leur futur rapport. S'agissant des travaux sur les connaissances traditionnelles, ils ne sont que peu mentionnés dans les rapports, et sans référence aux recommandations du Comité. Finalement, des actions de soutien aux systèmes d'alerte précoce sont citées dans deux rapports en ce qui concerne l'OSS et le Centre AGRHYMET de Niamey.

D. Conclusions d'ensemble

57. Les rapports reçus donnent une assez bonne vision des activités des pays développés en direction des pays Parties touchés grâce à l'effort de mise à jour qu'ils ont effectués. Il en ressort que l'effort des pays développés en faveur de la lutte contre la désertification se poursuit. Cette lutte doit se situer dans des cadres stratégiques plus larges comme la lutte contre la pauvreté, le développement durable, le renforcement de la société civile et la décentralisation. Le niveau des efforts financiers des pays développés et leur participation importante, tout comme celle des pays touchés, aux différentes réunions statutaires de la Convention, confère à cette dernière une plus grande légitimité dans le dialogue politique entre les Parties. De plus, cela donne à la Convention un avantage comparatif certain pour créer des synergies, notamment entre les trois conventions de Rio, dans la gestion durable des ressources naturelles des pays touchés. Néanmoins, les rapports n'offrent pas de vision claire sur les modalités de mise en œuvre qui permettraient de lancer la phase opérationnelle de la mise en œuvre de la Convention.

58. Le rôle important réservé à la recherche scientifique dans les pays développés est lié au fait que la désertification, la sécheresse et les processus qui y sont associés apparaissent maintenant comme des phénomènes globaux et transfrontaliers. Ces phénomènes exigent plus de connaissances, plus de suivi et plus d'efforts sous-régionaux et régionaux afin d'en avoir une vision plus harmonisée et pour améliorer les méthodes de lutte contre la désertification. Mais, dans l'ensemble, peu de détails sont donnés sur ces sujets.

- - - - -